

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 28  
Absent : 1

L'an deux mille neuf  
Le 14 décembre  
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETICHE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL  
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN  
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Location Commune/DUFAU Ignace**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 26 Mai 2009, Monsieur DUFAU Ignace avait saisi la Commune afin de pouvoir utiliser un hangar désaffecté situé sur la parcelle communale cadastrée Section BO – n° 158 à proximité de son domicile sis 95 Chemin Mikeltxobaita.

Lors de sa réunion du 22 Juin 2009 la Commission des Biens Communaux a émis un avis favorable à la location du hangar, et de la parcelle de terrain, au profit de Monsieur DUFAU Ignace, à titre gracieux, précaire et révocable.

Vu la décision de la Commission des Biens Communaux du 18 septembre 2009,  
Vu la confirmation de Monsieur DUFAU Ignace pour une location aux conditions précitées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- ACCEPTE le principe de location à titre gracieux, précaire et révocable du hangar désaffecté et du terrain BO – n° 158.

- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire à effet de signer la « convention d'occupation temporaire du domaine privé de la Commune » avec Monsieur DUFAU Ignace.

*Votes pour : 27*

*Ne participe pas au vote : 1*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le :